



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice
2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Chatignonville, Clairefontaine-en-Yvelines, Corbreuse, Garancières-en-Beauce, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp.

- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : en cours
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 08/12/2021

- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : en cours

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie ; par Régie à autonomie financière et dotée de la personne morale

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23 056** habitants au 31/12/2021 (23 153 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 132** abonnés au 31/12/2021 (9 982 au 31/12/2020).

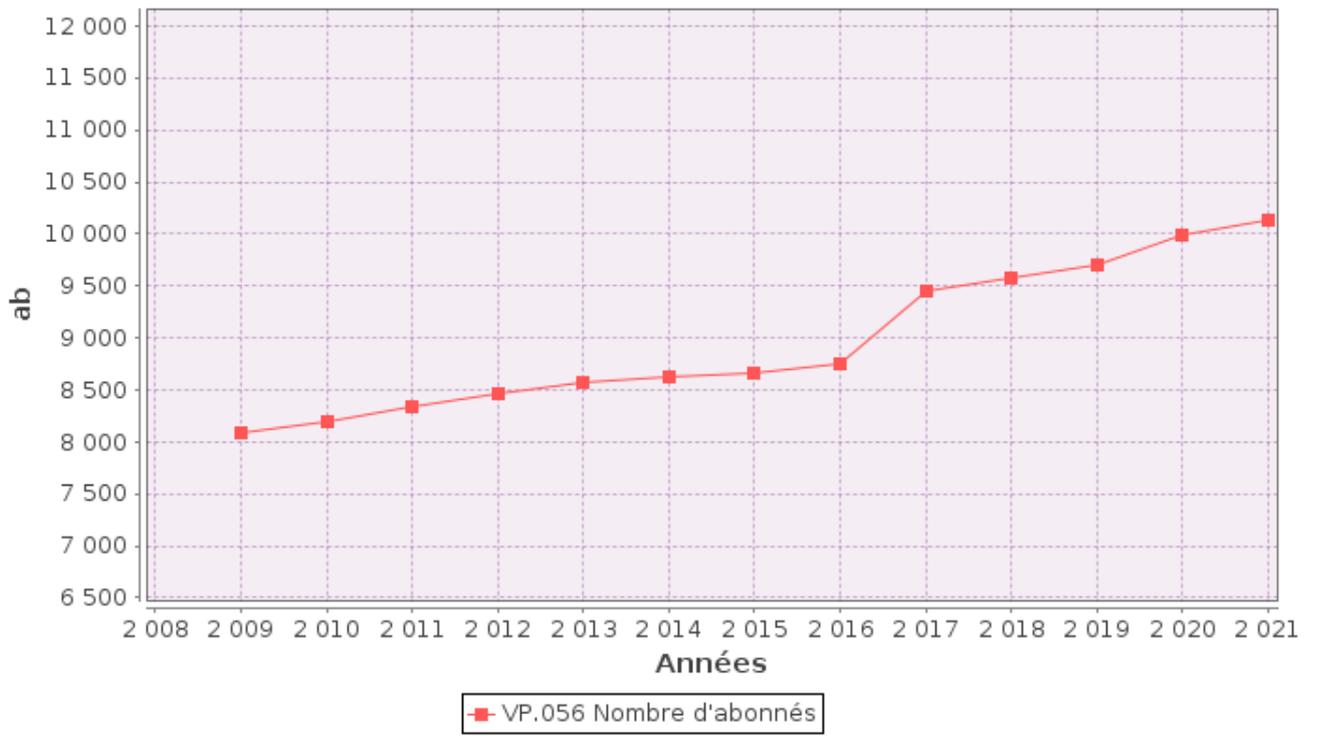
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
ABLIS	1548	1590		1590	2,7%
ALLAINVILLE	143	148		148	3,5%
BOINVILLE-LE-GAILLARD	255	258		258	1,2%
CHATIGNONVILLE	39	38		38	-2,6%
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	388	393		393	1,3%
CORBREUSE	660	661		661	0,2%
GARANCIERES-EN-BEAUCE	131	137		137	4,6%
LA CELLE-LES-BORDES	383	395		395	3,1%
LONGVILLIERS	242	248		248	2,5%
ORCEMONT	380	379		379	-0,3%
ORPHIN	396	396		396	0,0%
ORSONVILLE	148	151		151	2,0%
PARAY-DOUAVILLE	108	109		109	0,9%
PONTHEVRARD	279	283		283	1,4%
PRUNAY-EN-YVELINES	418	421		421	0,7%
ROCHFORT-EN-YVELINES	408	411		411	0,7%
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	2549	2567	1	2568	0,7%
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT	294	297		297	1,0%
SAINTE-MESME	415	422		422	1,7%
SONCHAMP	798	827		827	3,6%
Total	9 982	10131	1	10 132	1,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,92 abonnés/km au 31/12/2021 (27,73 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,28 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,32 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 117,04 m³/abonné au 31/12/2021. (139,76 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

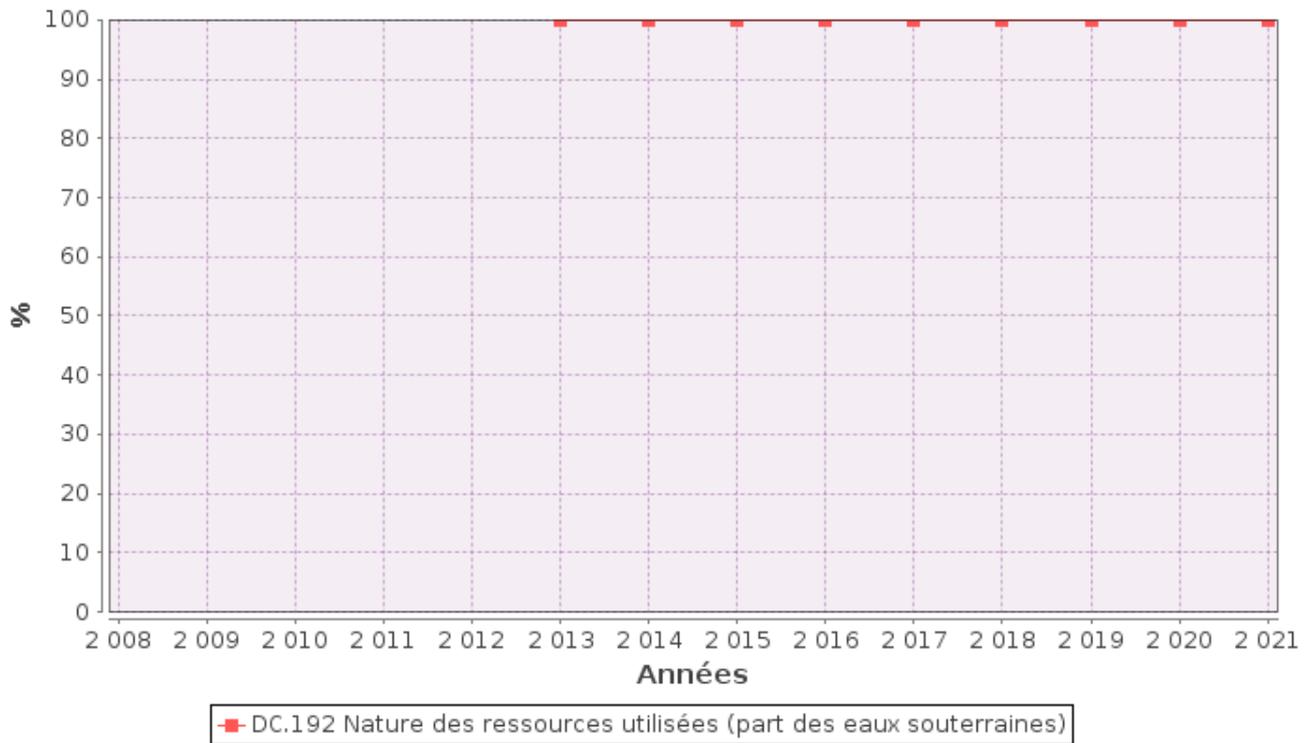


Le service public d'eau potable prélève 1 720 958 m³ pour l'exercice 2021 (1 794 949 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
F BOINVILLE GAILLARD BRETONVILLE F2	Forage - Nappe	1000 m3/jour	121 181	129 277	6,7%
F CORBREUSE F1 « La Grenouillère »	Forage - Nappe	1400 m3/jour	57 346	40 081	-30,1%
F CORBREUSE F2 « Les Yèbles »	Forage - Nappe	800 m3/jour	22 219	34 488	55,2%
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F1	Forage - Nappe	220 m3/jour	37 001	36 004	-2,7%
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F2	Forage - Nappe	323 m3/jour	34 805	35 117	0,9%
F ROCHEFORT	Forage - Nappe	1040 m3/jour	120 457	125 086	3,8%
F SAINT ARNOULT F1	Forage - Nappe	2400 m3/jour	229 531	248 327	8,2%
F ST ARNOULT F2	Forage - Nappe	2400 m3/jour	429 884	449 492	4,6%
F SONCHAMP CHATONVILLE F2	Forage - Nappe	2160 m3/jour	159 315	206 742	29,8%
F SONCHAMP COIN DU BOIS	Forage - Nappe	2000 m3/jour	303 518	230 786	-24%
F SONCHAMP LA HUNIERE	Forage - Nappe	1200 m3/jour	117 445	60 386	-48,6%
F CLAIREFONTAINE F1	Forage - Nappe	960 m3/jour	162 247	125 172	-22,9%
F CLAIREFONTAINE F2	Forage - Nappe	720 m3/jour	0	0	___%
Total			1 794 949	1 720 958	-4,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes



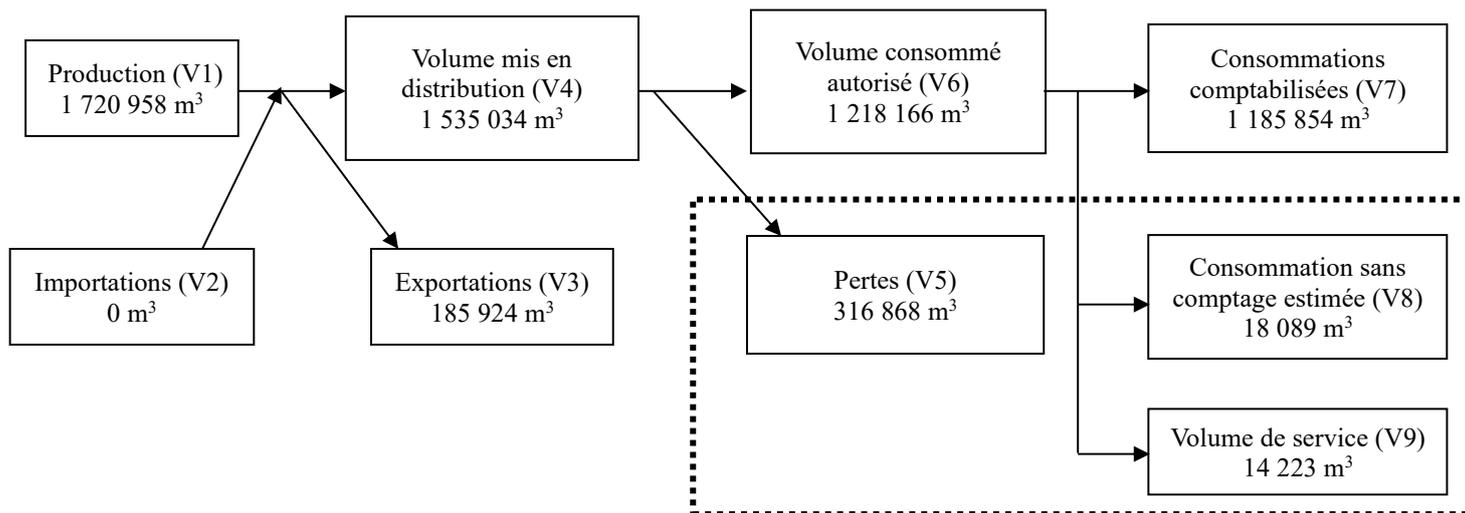
⇒ *sans objet*

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
/	/	/	/
/	/	/	/
Total	/	/	/

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

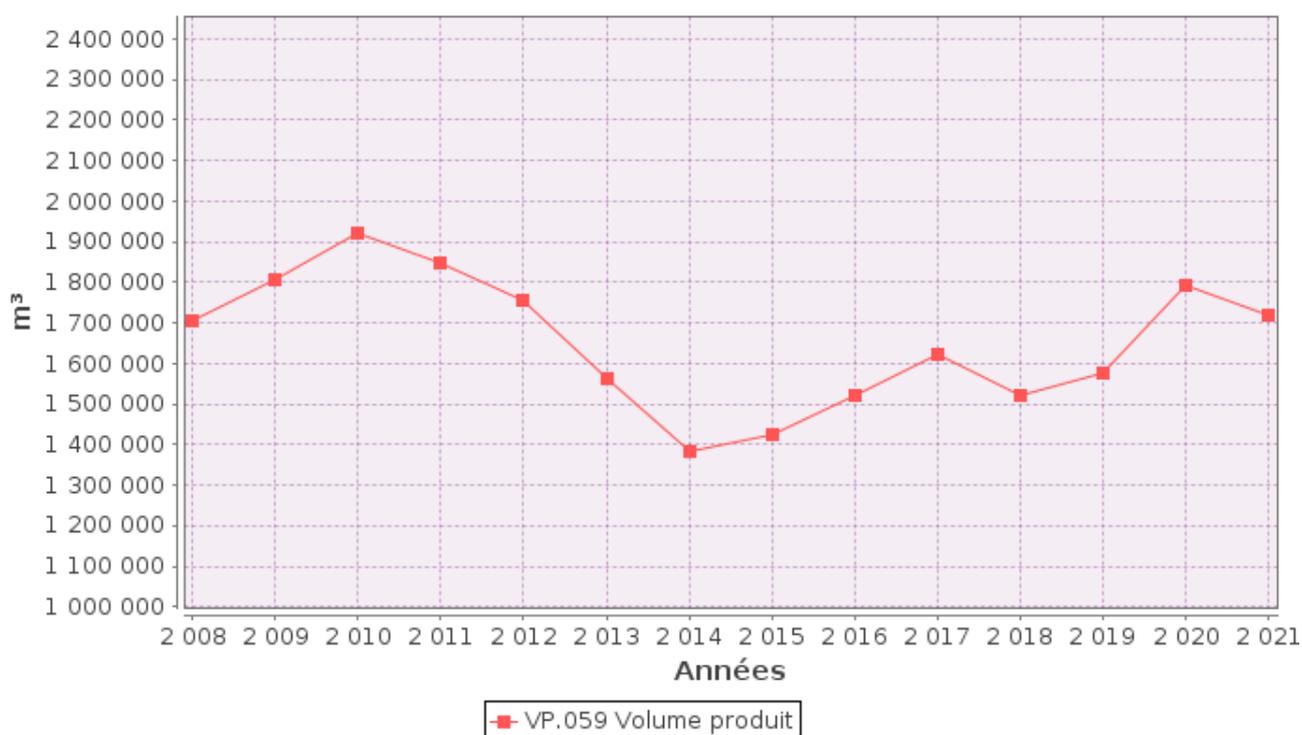


Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Le Coin du Bois	Fer, manganèse

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
F BOINVILLE GAILLARD BRETONVILLE F2	121 181	129 277	6,7%	80
F CORBREUSE F1 « La Grenouillère »	57 346	40 081	-30,1%	80
F CORBREUSE F2 « Les Yèbles »	22 219	34 488	55,2%	80
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F1	37 001	36 004	-2,7%	80
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F2	34 805	35 117	0,9%	80
F ROCHEFORT	120 457	125 086	3,8%	80
F SAINT ARNOULT F1	229 531	248 327	8,2%	80
F ST ARNOULT F2	429 884	449 492	4,6%	80
F SONCHAMP CHATONVILLE F2	159 315	206 742	29,8%	80
F SONCHAMP COIN DU BOIS	303 518	230 786	-24%	80
F SONCHAMP LA HUNIERE	117 445	60 386	-48,6%	80
F CLAIREFONTAINE F1	162 247	125 172	-22,9%	80
F CLAIREFONTAINE F2	0	0	___%	80
Total du volume produit (V1)	1 794 949	1 720 958	-4,1%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



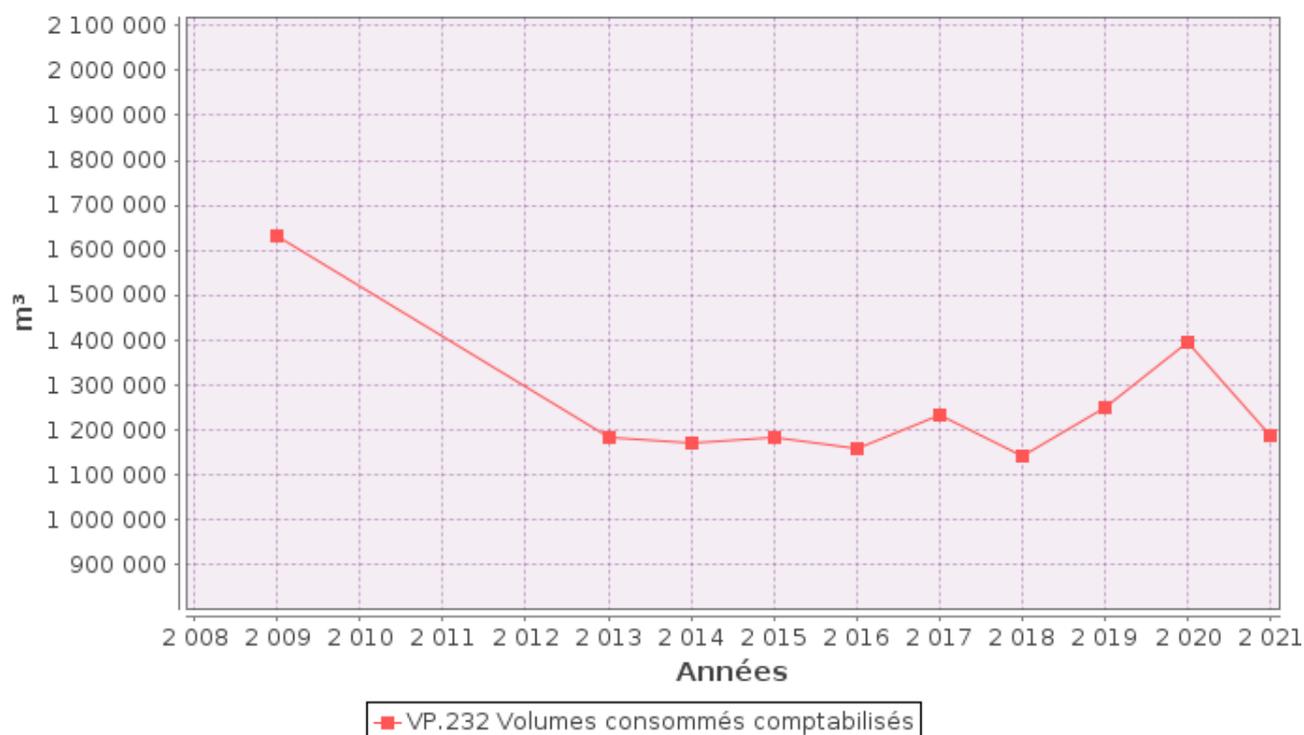
Fournis seur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	___

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 362 886	1 165 555	-14,5%
Abonnés non domestiques	32 165	20 299	-36,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 395 051	1 185 854	-15%
Rambouillet Territoires - Interconnexion Rambouillet ⁽²⁾	236 807	180 778	-23,7%
Service de Véolia - Interconnexion Auneau ⁽²⁾	3 800	5 146	35,4%
Total vendu à d'autres services (V3)	240 607	185 924	-22,7%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	11 610	18 089	55,8%
Volume de service (V9)	12 229	14 223	16,3%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 418 890	1 218 166	-14,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 362,9 kilomètres au 31/12/2021 (360 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2021
 0 € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 à 30 mm y compris location du compteur	44,20 €	44,20 €
	Abonnement DN >30≤50 mm	66,30 €	66,30
	Abonnement DN >50 mm	88,40 €	88,40
	Abonnement DN 15 mm dans les immeubles collectifs	22,10 €	22,10
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,65 €/m ³	1,68 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1 €/m ³	0,1 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

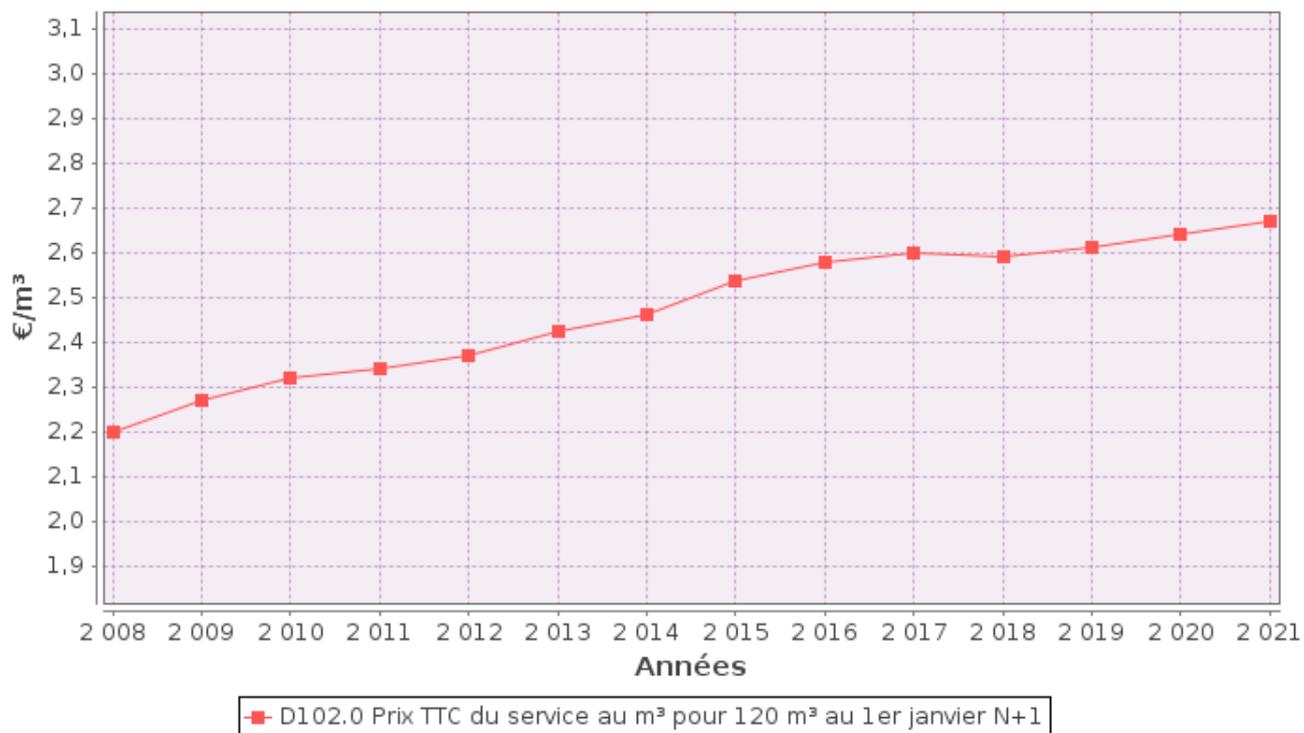
- Délibération du 09/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable de 2021
- Délibération du 08/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable de 2022
- Délibération du 27/11/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant le prix de la redevance de prélèvement.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,20	44,20	0%
Part proportionnelle	198,00	201,60	1,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	242,20	245,80	1,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00	12,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	_____%
Autre :	0,00	0,00	_____%
TVA	16,49	16,69	1,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	74,09	74,29	0,3%
Total	316,29	320,09	1,2%
Prix TTC au m³	2,64	2,67	1,1%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Ablis	2,64	2.67
Allainville	2,64	2.67
Boinville-le-Gaillard	2,64	2.67
Chatignonville	2,64	2.67
Clairefontaine-en-Yvelines	2,64	2.67
Corbreuse	2,64	2.67
Garancières-en-Beauce	2,64	2.67
La Celle-les-Bordes	2,64	2.67
Longvilliers	2,64	2.67
Orcemont	2,64	2.67
Orphin	2,64	2.67
Orsonville	2,64	2.67
Paray-Douville	2,64	2.67
Ponthévrard	2,64	2.67
Prunay-en-Yvelines	2,64	2.67
Rochefort-en-Yvelines	2,64	2.67
Saint-Arnoult-en-Yvelines	2,64	2.67
Saint-Martin-de-Bréthencourt	2,64	2.67
Sainte-Mesme	2,64	2.67
Sonchamp	2,64	2.67

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle ⇒ pour les compteurs non équipés d'un dispositif de radio-relève ;
- semestrielle ⇒ pour les compteurs équipés d'un dispositif de radio-relève ;
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 1 185 854 m³/an (1 395 051 m³/an en 2020).

Commentaire :

L'année 2020 a été marquée par plusieurs événements qui ont conduit à l'augmentation des volumes facturés :

- *Période de confinement en raison de la pandémie : les abonnés étant à leur domicile ont consommé plus d'eau*
- *Périodes de chaleur qui a généré également une consommation plus importante*
- *Absence de relève pour les compteurs non équipés de système de radio relève, ce qui a conduit à une estimation des volumes facturés (estimation haute par rapport à la consommation réelle).*

L'année 2020 est une année atypique. L'année 2021 ne constitue pas néanmoins une année de référence car elle rattrape à la baisse les volumes facturés en trop sur 2020.

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers ⌘ <i>dont abonnements et les redevances diverses</i>	3 180 779	2 974 549	-6,5
Recette de vente d'eau en gros	169 247	129 008	-23,8
Recette d'exportation d'eau brute	/	/	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	3 350 026	3 103 557	-7,4
Recettes liées aux travaux	46 806	158 801	239,3
Contribution exceptionnelle du budget général	/		
Autres recettes (location antennes)	152 455	115 918	-24
Total autres recettes	199 261	274 719	37,9
Total des recettes	3 549 287	3 378 276	-4,8

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 3 103 557 € (3 350 026 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	100	0	99	0
Paramètres physico-chimiques	149	13	149	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,3%	97,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	117

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

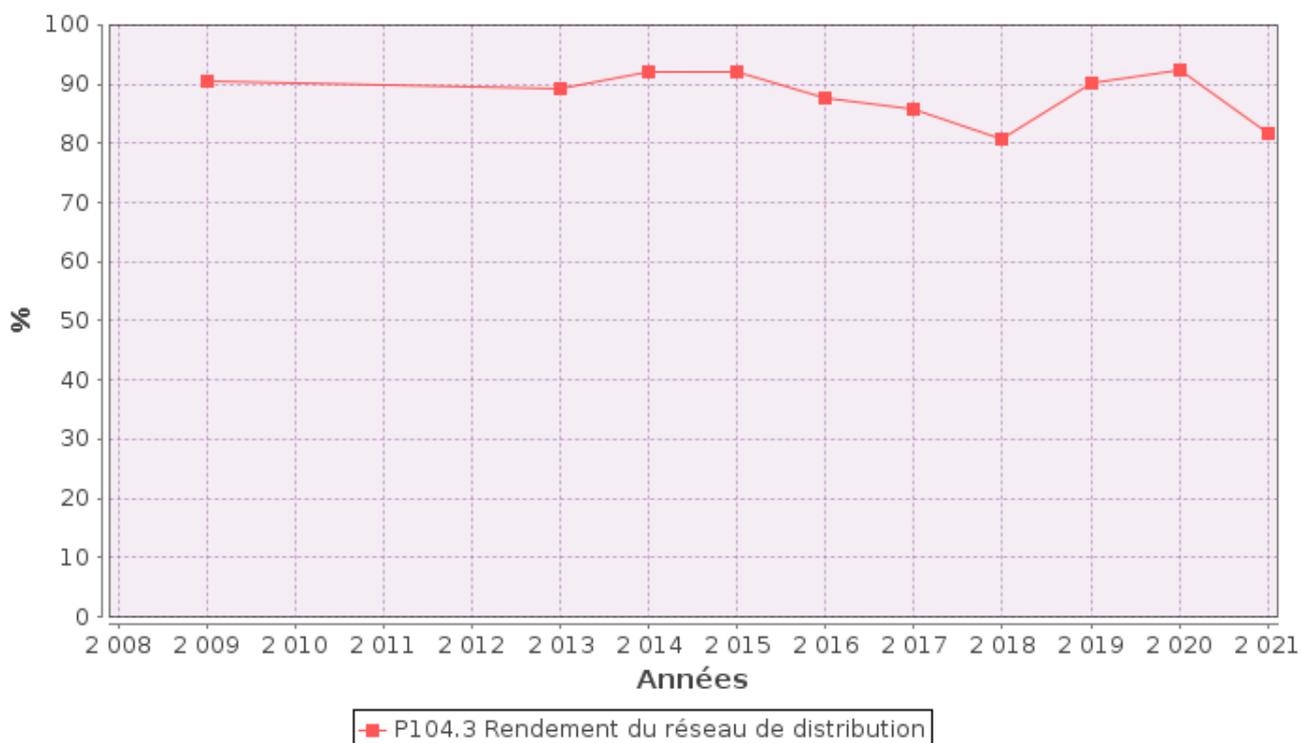
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	92,5 %	81,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,63	10,6
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	89,8 %	77,3 %

Commentaire concernant le rendement du réseau : En 2020, compte tenu de la pandémie, la relève de tous les compteurs n'a pu être réalisée. Cela a conduit le syndicat à estimer les volumes facturés (estimation haute). Le rendement de 2020 s'est donc trouvé majoré, tandis que le rendement 2021 se trouve minoré compte tenu des rattrapages à la baisse des volumes facturés.



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m³/j/km (1,2 en 2020).

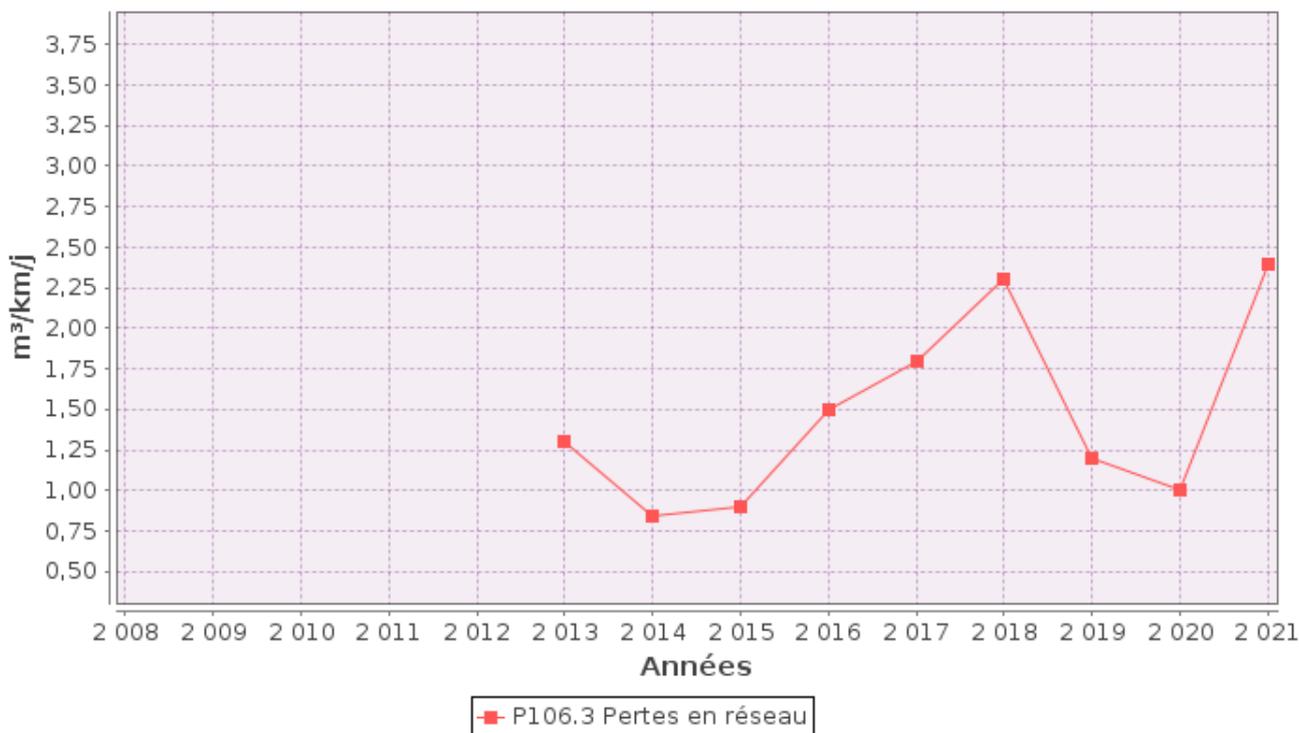
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,4 m³/j/km (1 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0.22	0.970	0.389	0.995	0,157

Au cours des 5 dernières années, 2,73 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,15% (0,15 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	10341	10392
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	8	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	75	71
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.07%	0.07%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.72%	0.68%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	416 279	1 730 077
Montants des subventions en €	0	909 850
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	345 252,9	290 408,94
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	56 602,53
	en intérêts	/

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 584 450,35 € (585 407,71 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
S.D.A.E.P. (terminé le 31/12/2021)	257 000	372 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Interconnexion CORBREUSE de secours	2019 à 2022	919 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance et en a accordé 4.

7 119,63 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0060 €/m³ pour l'année 2021 (0,0002 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



⇒ *sans objet*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 153	23 056
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,64	2,67
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,3%	87,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,5%	81,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,2	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15%	0,15%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0002	0,0071